DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL

COMITE DE DIRECTION

REUNION DU MERCREDI 18 MAI 2022

Présidence : **M. Jean-Pierre MEURILLON**

Présents : Mmes Valérie TARDIVEL, Dorette ELANGUE ETEME, Josiane JOURDAN, MM. Pierre GUILLEBAUX, Thierry MOURAUX, Florent BAUDOIN, Laurent HOUIN, Jean-Eric INACIO, Jean-Pierre LEDUC, Ali SAHALI, Victor SIMON

Excusés : Mme Sandrine SANCHEZ, MM. Jean-François DUPONT, Yves AVOIRTE, Rodrigo LOPES ROCHA, Dr Pascal MAILLE
M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental

Assistent : M. William MARISSAL, Directeur
M. Brice PARINET, Président de la Commission de District de l'Arbitrage

*****

La séance est ouverte à 18 h 30

*****

1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 20/4/2022

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 20/04/2022 a été envoyé, le 2/5, aux membres du Comité de Direction, aux fins d'observations éventuelles.

Il a été publié dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1713, du 10/5/2022.

Il est **adopté à l'unanimité.**

2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction est informé, notamment, des évènements suivants :

- ✓ le 25/4, au siège du District Parisien : **Réunion des Présidents de Districts Franciliens**
- ✓ le 27/4 : **Réunion Président de Ligue / Présidents de District**
- ✓ les 27/4 et 11/5, au siège du District : **Cérémonies de remise des écussons des nouveaux Arbitres**
- ✓ le 11/5, au siège du District : **Session de formation aux Lois du jeu, à destination des clubs**
- ✓ le 2/5 : **Comité de Direction de la Ligue**

  A noter que le Président Jean-Pierre MEURILLON a voté contre l'adoption du procès-verbal de la réunion du 28/3/2022, du fait que ce procès-verbal n'indiquait pas qu'il avait voté contre l'adoption du procès-verbal de la réunion du 31/1/2022.

- ✓ le 5/5, à PARIS : **« Soirée des Bâtisseuses », organisée par la Ligue et réservée exclusivement aux femmes qui font le football amateur Francilien**

  A cette occasion, **Mme Monique GOUPILLON**, Dirigeante depuis 41 ans, Secrétaire Générale de l'A.S. VILLERS-LE-MAHIEU, et qui a été membre, au sein du District, de la Commission du Football d'Animation, qu'elle a longtemps présidée, de la Commission Formation et de la

Commission Evènementiel, a été mise à l'honneur, à titre de Doyenne des Dirigeantes de la soirée.

- ✓ le 6/5, en visio : **Conférence organisée, sur proposition de la Commission Fédérale des Actions Educatives, Citoyennes et Sociales, à destination des référents « Observatoire », sur l'Observatoire des comportements.**

- ✓ le 7/5, au siège de la F.F.F. : **Réunion commune du Collège des Présidents de Ligue, du Collège des Présidents de District et du Collège des autres acteurs du Football Amateur**

- ✓ le 7/5, au Stade de France : **Finales de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole et de la Coupe de France**

- ✓ le 7/5 : **Inauguration du terrain synthétique du stade municipal de HOUDAN,** où M. Rodrigo LOPES ROCHA représentait le District.

- ✓ le 8/5, à la Seine Musicale, à BOULOGNE-SUR-SEINE : **Journée Nationale des Bénévoles**

- ✓ le 10/5 : **Lettre des Présidents de la F.F.F. et de la Ligue du Football Amateur aux Président(e)s de clubs, appelant l'attention sur la recrudescence d'agissements intolérables lors des rencontres (menaces, violences verbales ou physiques, discriminations, intimidations)**

- ✓ le11/5, au siège du District : **Session de formation aux Lois du jeu à destination des clubs**

- ✓ le 14/5, au complexe sportif des Amandiers, à CARRIERES-SUR-SEINE : **Inauguration de la tribune et du club house de l'U.S. CARRIERES-SUR-SEINE,** où M. Ali SAHALI représentait le District.

- ✓ le 14/5, au Camp des Loges, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : **Finales Régionales du Festival Foot U 13 Pitch**

  A noter que **l'équipe U 13 F du PARIS SAINT-GERMAIN s'est brillamment qualifiée pour la Finale Nationale**, qui se déroulera les 4 et 5/6, à CAPBRETON (Landes)

- ✓ le 18/5 : **Retour de « l'opération Bon d'achat Nike »**

  Comme pour cette saison, et pour préparer au mieux la prochaine, la F.F.F. met en place, avec son partenaire équipementier Nike, une nouvelle opération Bon d'achat, à la seule différence que celle-ci **concernera l'ensemble des clubs affiliés et actifs à ce jour.**

  La valeur des Bons oscillera entre 350 € et 975 €, en fonction du nombre de licenciés et les Bons seront à utiliser sur la plateforme *footamateur.fff.fr*
  Les différentes étapes de l'opération :
  . le 18/5: l'envoi d'un mail par la F.F.F. à l'ensemble des clubs pour les informer de cette nouvelle opération
  . le 10/6 : rappel et présentation de la nouvelle gamme de produits
  . le 4/7 : envoi d'un mail avec le code et le montant du bon d'achat
  . le 11/7 : lancement de la campagne

  Les clubs bénéficieront d'une assistance sur le site dédié, qui pourra répondre à l'ensemble de leurs interrogations.

3 / LES CLUBS YVELINOIS DANS LES COUPES NATIONALES

Il est fait le point quant à la suite du parcours des clubs Yvelinois dans les Coupes Nationales.

o **La Coupe de France Féminine**

Lors de la Finale, le dimanche 15/5, à DIJON, le PARIS SAINT-GERMAIN a disputé la 7ème Finale de son histoire, face au **F.F. YZEURE ALLIER AUVERGNE** (Championnat de France Féminin de D 2)**.**

Le PARIS SAINT-GERMAIN a remporté la 3ème Coupe de France Féminine de son histoire, en battant le **F.F. YZEURE ALLIER AUVERGNE par 8 buts à 0.**

o **La Coupe Nationale de Football d'Entreprise**

Le 7/5, au titre des **1/2 Finales**, le **F.C. NOVUUS CHAMBOURCY** s'est qualifié pour la Finale en éliminant (2/2 - 3/2 aux T.a.b.) **l'A.S. C.T.E. ORVAULT (D 1 District de Loire Atlantique).**

La Finale opposera, le samedi 11/6, le F.C. NOVUUS CHAMBOURCY à l'**A.P.S.A.P. 94 EMILE ROUX 94 F** (Critérium R 1 Elite Ligue de Paris-Ile de France).

Ce sera la 3ème Finale consécutive pour CHAMBOURCY, double tenant du titre, et la 1ère pour l'A.P.S.A.P. 94 EMILE ROUX.

4 / COMPTE-RENDU DE LA DECISION PRISE PAR LE BUREAU DU COMITE DE DIRECTION QUANT A UNE PROPOSITION DU CONCILIATEUR DU C.N.O.S.F.

Il est rappelé que lors de sa réunion du 22/10/2020, le Comité a décidé que la suite à donner aux propositions de conciliation serait, par délégation, de la compétence du Bureau du Comité de Direction dans les cas où le calendrier le justifie.

Il s'agit d'éviter que, pour respecter le délai d'opposition, il soit indispensable de provoquer une réunion du Comité de Direction, étant entendu qu'il doit être rendu compte au Comité des suites données par le Bureau aux propositions faite par le Conciliateur du C.N.O.S.F., lors de la réunion suivante du Comité de Direction.

Un Président de club avait saisi le Conciliateur à propos d'une décision de la Commission d'Appel Départementale qui lui avait infligé 8 mois de suspension ferme au lieu de 6, à la suite de l'établissement d'une feuille de match de complaisance.

L'audition s'est déroulée en visioconférence le 7/4 et le Conciliateur a proposé au District, le 29/4, d'en revenir à la décision de 1ère instance en ce qu'elle avait prononcé une suspension ferme de 6 mois, assortie d'une amende de 100 €.

Il est donc rendu compte au Comité de Direction de la décision qui a été prise le 11/5/2022 par le Bureau du Comité**, refusant la proposition de conciliation** qui avait été formulée le 29/4 par le Conciliateur, portant sur la réduction d'une sanction infligée à un Président suspendu.

Une opposition a donc été notifiée le 12/5 au Conciliateur ainsi qu'au Président concerné, conformément aux dispositions de l'article R.141-23 du Code du sport.

°°°°°°°

A noter qu'un autre club a saisi le Conciliateur à propos d'une décision de la Commission d'Appel Départementale qui lui avait donné un match perdu par pénalité, du fait que la rencontre n'avait pas pu aller à son terme par suite de faits disciplinaires imputables à un de ses joueurs.

L'audition s'est déroulée le 12/5, en visioconférence. La proposition de conciliation est attendue.

5 / L'IMPOSSIBILITE DES REPORTS DE MATCHES POUR CAUSE DE COVID-19

Le Comité Exécutif de la F.F.F. a décidé, le 21/4, qu'il ne serait pas possible de reporter un match des 3 dernières journées des Championnats Nationaux pour des cas de Covid-19, ce qui était déjà le cas pour les différentes Coupes nationales.

Il s'agit de garantir leur bon déroulement et de ne pas avoir à gérer des reports sur les dernières rencontres de la saison alors qu'elles doivent réglementairement se dérouler le même jour, au même horaire.

S'agissant des compétitions du District des Yvelines, il ne pourra y avoir de report pour les rencontres des 2 dernières journées des Championnats, ainsi que pour les matches des différentes Coupes et les matches qui ont déjà fait l'objet d'un report.

Aucun report n'étant ainsi possible, le club qui se trouverait dans l'impossibilité de présenter une équipe conformément au Règlement de l'épreuve et aux Règlements Généraux de la F.F.F. le jour du match, serait déclaré forfait.

Les clubs en ont été informés via le journal numérique « Yvelines Football » N° 1712, du 3/5/2022.

6 / LES INDEMNITES DES ARBITRES, DELEGUES ET OBSERVATEURS EN ARBITRAGE POUR LA SAISON 2022 / 2023

Le Comité de Direction de la Ligue a décidé, le 2/5, d'augmenter, pour la saison 2022 / 2023, les tarifs qui étaient applicables depuis de nombreuses saisons.

Il est décidé de s'aligner sur la décision prise par la Ligue et par conséquent de **fixer comme suit le montant des indemnités des Arbitres, Délégués et Observateurs en arbitrage pour la saison 2022 / 2023 et les saisons suivantes.**

	Tarif actuel	Nouveau tarif
➢ **Barème des indemnités de déplacement et de match des Arbitres et Arbitres-assistants opérant pour le compte du District des Yvelines en football à 11**		
- Indemnité de déplacement, quel que soit le kilométrage	46 €	48,50 €
- A cette indemnité de déplacement, s'ajoute une indemnité de match, pour les Arbitres et Arbitres-assistants :	30 €	31,50 €
• pour les matches de U 16	25 €	26,50 €
• pour les matches de U 14	20 €	21,50 €
➢ **Barème des indemnités de déplacement et de match des Arbitres Futsal**		
- Indemnité de déplacement, quel que soit le kilométrage	46 €	48,50 €
- A cette indemnité de déplacement, s'ajoute une indemnité de match par rencontre dirigée (durée : 40 minutes)	15 €	16,50 €
➢ **Barème des frais de déplacement des Délégués et Observateurs en Arbitrage opérant pour le compte du District des Yvelines**		
- Frais de déplacement, quel que soit le kilométrage	46 €	48,50 €

7 / POINT D'ETAPE DES GROUPES DE REFLEXION

Il est rappelé que le Comité de Direction a, lors de sa réunion du 22/9, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions 2020 / 2024, décidé de travailler, durant la saison 2021 / 2022, sur les 5 thèmes suivants :

- **La communication du District** (animateur : M. Florent BAUDOIN)
- **Les valeurs du Football** (animateur : M. Jean-Eric INACIO)
- **L'accueil des nouveaux Présidents de clubs et des nouveaux clubs** (animateur : M. Jean-François DUPONT)
- **L'instauration d'un Référent de secteur** (animatrice : Mme Dorette ETEME ELANGUE)
- **La sensibilisation au respect de l'environnement dans le football** (animateur : M. Thierry MOURAUX)

Il avait été convenu que chacun des animateurs des Groupes de réflexion ferait un **point d'étape de l'avancement de la mission confiée au Groupe lors de chacune des réunions du Comité.**

En l'absence de M. Jean-François DUPONT, le point d'étape est renvoyé à la prochaine réunion du Comité de Direction pour ce qui est du thème relatif à l'**accueil des nouveaux Présidents de clubs et des nouveaux clubs**

Il est fait un point d'étape sur les thèmes suivants :

- **La communication du District**

M. Florent BAUDOIN indique qu'un agenda de travail va être mis en place afin de développer les points cités ci-après, évoqués lors de la précédente réunion du Groupe :

- sondage auprès des clubs Yvelinois, portant sur leurs attentes dans la communication du District
- la possibilité d'établir d'un classement des buteurs (quels championnats ? quelles divisions ?)
- soirée « Cérémonie de Remise des trophées » (évolution par rapport à l'actuelle Soirée des Champions de fin de saison)
- comment communiquer directement avec les licencié(e)s ?
- mise en avant de bénévoles dans les clubs, du travail du District et de ses membres (salariés, commissaires...)
- mise en valeur des équipes Yvelinoises évoluant dans les Championnats Nationaux

- **Les valeurs du Football**

M. Jean-Eric INACIO rappelle que lors de la réunion de lancement du Groupe de travail, il avait été fait le constat de la situation, qui s'avérait très décevante (débordements autour des terrains, même dans le Football d'animation, moins de tolérance).

Il y avait donc lieu d'en revenir aux valeurs du football.

Le Groupe reste en cours de constitution, associant des membres de la Commission Valorisation de l'Esprit Sportif, de la Commission du Programme Educatif Fédéral (P.E.F.) et des Président(e)s de club.

M. Jean-Eric INACIO indique avoir pris contact avec MM. Rodrigo MM. LOPES ROCHA, Laurent VIMONT, et Christophe CONSIGLI, et il s'est déplacé dans certains clubs (dont l'U.S. LE PECQ, Mme Isabelle TECHER) afin d'associer de nouvelles personnes à la réflexion, en attente des réponses de certaines personnes.

Les pistes qui ont été abordées sont les suivantes :
. quiz lors des Finales départementales ou questionnaire spécifique Educateurs
. fiches P.E.F. lors des rentrées du foot, en début de saison
. stand Valeurs du Foot, lors du Forum de début de saison
. sujet à aborder lors des réunions de secteur
. stand ludique lors de la Journée Nationale des Débutants
. journées (type journée de la solidarité), en association avec le monde du handicap
. autres journées spécifiques

Une nouvelle réunion va être programmée, fin juin ou début juillet car les personnes contactées seront plus disponibles du fait que la saison sera terminée.

- **L'instauration d'un Référent de secteur**

Mme Dorette ETEME ELANGUE rappelle que l'objectif est :
- de mieux connaître les clubs,
- de répondre aux problématiques non traitées par le District,
- d'être facilitateur des relations entre le District et les clubs,
- d'être une passerelle, un relais, entre les clubs et le District,
- d'être un point d'écoute et d'échanges par secteur.

La dernière réunion du Groupe s'est tenue le 12/5, en présentiel et visioconférence, pour validation des objectifs et du rôle des Référents de secteur, en vue de la réunion du Comité de Direction du 18/5.

A la suite de la proposition de participation des membres du Comité, il est pris acte du fait que tous les membres présents le 18/5 ont accepté de participer, en binôme ou non, à ce projet

Ce qui reste à réaliser :
- relancer le Président du District de l'Essonne, qui organise déjà des réunions de secteur (rappel de leur organisation : District divisé en 8 secteurs de 12 clubs, avec une répartition géographique en fonction des tensions entre certains clubs), organisation des réunions de secteur avec deux représentants de clubs
- envoyer un mail à tous les membres du Comité pour validation de leur participation à ce projet

- **La sensibilisation au respect de l'environnement dans le football**

M. Thierry MOURAUX rappelle à nouveau qu'il avait été indiqué que des actions étaient possibles au niveau :
- du siège du District (réduction de la consommation d'énergie et de papier, optimisation des déplacements, mise en place de bonnes pratiques),
- des manifestations qui sont organisées par le District (notamment la Journée Nationale des Débutants, les Finales du Festival Foot U 13 et U 13 F, les Finales des Coupes des Yvelines et du Comité, les autres opérations),
- des clubs, en ciblant prioritairement les clubs inscrits dans le dispositif Programme Educatif Fédéral.

C'est ainsi que dans cet esprit, il a été organisé un **tri sélectif avec un affichage**, lors des Finales du Festival Foot U 13, le 16/4, à MAUREPAS.

Une nouvelle réunion du Groupe de réflexion est à programmer.

8 / LES FINANCES

Le Comité prend connaissance du Compte de résultat prévisionnel de la saison 2021 / 2022, puis du projet de Budget prévisionnel de la saison 2022 / 2023, et enfin de la situation financière des clubs au regard du District.

➢ Le Compte de résultat prévisionnel de la saison 2021 / 2022

Le Comité de Direction fait le point sur la situation financière du District, telle qu'elle devrait se présenter à la fin de la saison 2021 / 2022.

Il est présenté aux membres du Comité une projection des comptes du District de la saison 2021 / 2022, arrêtés au 30/6/2022, étant rappelé que tout n'est pas encore complètement figé puisque la date de clôture de l'exercice, le 30/6, n'est pas encore atteinte.

Le **résultat d'exploitation** fait apparaître un **déficit estimé à 64 036 €,** montant qui est très inférieur à celui qui était prévu au Budget (**102 900 €**), et qui est en grande partie généré par le montant des dotations aux amortissements liés à l'investissement correspondant à l'opération d'acquisition et d'aménagement du nouveau siège (compte 68), qui représentent 71 000 €.

En ce qui concerne le **résultat global de l'exercice**, il est constaté un **déficit estimé à 59 936 €** (l'estimation était de **94 000 €**), et tient compte des Charges Exceptionnelles, des Produits Financiers et des Produits Exceptionnels.

Il est produit aux membres du Comité de Direction les explications nécessaires quant aux écarts constatés entre les prévisions et l'estimation des réalisations.

➢ Le Budget prévisionnel de la saison 2022 / 2023

Il est présenté aux membres du Comité le projet de Budget prévisionnel établi pour la saison 2022 / 2023.

Ce projet de Budget présente un **résultat d'exploitation négatif de 91 300 €** et fait apparaitre un **résultat global de l'exercice déficitaire de 83 100€,** qui s'explique de la même façon que les saisons précédentes.

Ce déficit est sans incidence notable sur l'équilibre des finances du District puisqu'il s'explique par le montant des dotations aux amortissements qui, sur un total de 92 000 €, ont trait, pour 71 000 €, aux opérations liées à l'acquisition et à l'aménagement du siège du District.

Il est produit aux membres du Comité de Direction les explications nécessaires quant aux écarts constatés entre les prévisions de l'exercice précédent et celles figurant au projet de Budget prévisionnel de la saison 2022 / 2023.

Ce projet de Budget prévisionnel est adopté à l'unanimité et sera présenté à l'Assemblée Générale du 18/6/2022.

Les documents nécessaires seront transmis aux clubs dans les délais statutaires.

➢ **La situation financière des clubs au regard du District**

Il est fait le point quant à la situation financière des clubs au regard du District.

A la suite de la décision prise le 9/3, d'appliquer aux clubs débiteurs envers le District, la **sanction sportive de retrait de points** prévue par l'article 3.5 du Règlement Sportif du District, seuls **4 clubs restent encore débiteurs**, dont 2 sont radiés.

Les 2 autres clubs ont fait savoir qu'ils ne pouvaient verser la somme due.

Une décision interviendra quant à la possibilité, pour ces 2 clubs, de reprendre le Championnat au début de la saison 2022 / 2023.

Par ailleurs, s'agissant des 3 **clubs débiteurs qui n'évoluent qu'en compétitions de Ligue** (A.C. SOLEIL DES ILES ACHERES, A.C.S. STERIA et MUNICIPAUX DE LOUVECIENNES), ils ont été destinataires d'une lettre leur indiquant que le Comité avait officiellement demandé au Comité de Direction de la Ligue de leur appliquer la **sanction sportive de retrait de points** prévue à l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

Une décision est attendue du Comité de Direction de la Ligue.

Enfin, il est ensuite indiqué qu'un **nouveau relevé** sera très prochainement transmis à l'ensemble des clubs.

9 / MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2022 / 2023

Il est proposé au Comité 2 modifications aux Règlements du District :

- **Règlement de la Coupe des Yvelines Féminine à 11**

Il résulte de l'article 3 du Règlement de la **Coupe des Yvelines Seniors Féminines à 11** que *« L'épreuve est ouverte à tous les clubs Libres du territoire du District des Yvelines de Football disputant régulièrement les championnats du District des Yvelines de Football ou de la Ligue de Paris-Ile de France de Football. »*

Les équipes disputant un Championnat de Ligue peuvent donc s'engager dans la Coupe des Yvelines Seniors Féminines à 11, contrairement au principe selon lequel seules les équipes évoluant en Championnat de District peuvent disputer les Coupes des Yvelines.

La question a été posée de savoir s'il est souhaitable que les équipes Seniors Féminines à 11 évoluant en Championnat de Ligue puissent continuer de s'engager en Coupe des Yvelines Seniors Féminines à 11.

Il s'avère en effet que lesdites équipes disputent 4 compétitions :
- leur Championnat Régional,
- la Coupe de France Féminine,
- la Coupe Régionale Féminine,
- la Coupe des Yvelines Féminine,

ce qui pose des problèmes de dates.

Après réflexion, **il n'apparaît pas souhaitable, actuellement, de ne plus permettre aux équipes Seniors Féminines à 11 évoluant en Championnat de Ligue, de s'engager en Coupe des Yvelines Seniors Féminines à 11.**

Toutefois, dans le but d'éviter qu'une équipe évoluant en Championnat de District soit pénalisée en cas d'impossibilité, pour des raisons de calendrier, pour une équipe évoluant en Championnat de Ligue, de disputer une rencontre à la date fixée par la Commission, il est proposé de modifier comme suit l'article 6 du Règlement de la Coupe des Yvelines Seniors Féminines à 11 :

Texte actuel	***Nouveau texte proposé***
Article 6 - TERRAINS ET HORAIRES La désignation des rencontres se fait par tirage au sort. Le lieu de la rencontre est fixé sur le terrain de l'équipe sortie première du tirage au sort. En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre peut être inversé par la Commission. La finale a lieu sur un terrain neutre choisi par la Commission du Football Féminin, et confirmée par le Comité Directeur du District des Yvelines de Football. Elle peut avoir lieu sur le terrain de l'une des 2 équipes finalistes. Celui-ci est alors déclaré neutre par la Commission. Dans tous les cas, est considérée comme équipe recevante celle désignée initialement visitée par la Commission, quel que soit le lieu de la rencontre.	**Article 6 - TERRAINS ET HORAIRES** La désignation des rencontres se fait par tirage au sort. Le lieu de la rencontre est fixé sur le terrain de l'équipe sortie première du tirage au sort. En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre peut être inversé par la Commission. ***Par ailleurs, dans le cas où une équipe évoluant en Championnat de Ligue ne pourrait, pour des raisons de calendrier, disputer une rencontre à la date fixée par la Commission, cette dernière pourra, si la rencontre devait se dérouler sur le terrain de l'équipe évoluant en Championnat de Ligue, décider qu'elle se déroulera, à la date qu'elle fixera, sur le terrain de son adversaire.*** *(Le reste sans changement)*

Le Comité de Direction adopte, **à l'unanimité, cette modification de l'article 6 du Règlement de la Coupe des Yvelines Seniors Féminines à 11.**

- **Règlement des Championnats et des Coupes des Yvelines et du Comité des Anciens**

Il s'agit d'éviter qu'un club de Football d'Entreprise évoluant en Championnat Régional de Football d'Entreprise et dont une équipe évolue en Championnat des Yvelines des Anciens puisse, sans limite, **utiliser des joueurs de son équipe de Ligue** pour disputer le Championnat des Yvelines des Anciens, la Coupe des Yvelines des Anciens et la Coupe du Comité des Anciens, étant rappelé que les Coupes des Yvelines et du Comité sont réservées aux équipes évoluant en Championnats de District.

Pour éviter cette difficulté, il est donc proposé d'insérer la disposition suivante à l'article 7 des Règlements :
- du Championnat des Yvelines des Anciens
- de la Coupe des Yvelines des Anciens
- de la Coupe du Comité des Anciens

Pour l'application des restrictions de participation prévues par le Règlement Sportif du District ou le présent Règlement, est considérée comme une équipe supérieure d'une équipe d'un club de Football d'Entreprise toute équipe, quel que soit son statut, qui évolue dans une Division hiérarchiquement supérieure.

Cette modification est **adoptée à l'unanimité** et sera soumise à l'Assemblée Générale du 18/6.

10 / L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DU 18/6/2022, A GUERVILLE

Le Comité de Direction adopte l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18/6/2022, à GUERVILLE :

Accueil des délégués par le Président Jean-Pierre MEURILLON, vérification des pouvoirs et remise des bulletins de vote
1 / Allocution du Président
2 / Adoption du procès-verbal des Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire du 9 octobre 2021
3 / Rapport moral de la saison 2021 / 2022
4 / Présentation du Compte prévisionnel de la saison 2021 / 2022
5 / Présentation et approbation du Budget prévisionnel de la saison 2022 / 2023
6 / Proposition de modification aux Règlements du District
- Règlements des Championnats et des Coupes des Yvelines et du Comité des Anciens
7 / Informations aux clubs
- Les modifications règlementaires proposées à l'Assemblée Fédérale du 18 juin 2022
- L'aggravation du Barème Disciplinaire
8 / Questions écrites posées par les clubs
9 / Remise de récompenses au titre du « Carton Vert »
Clôture de l'Assemblée Générale
Pot de l'amitié

11 / NOMINATION DES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2021 / 2022

Le Comité procède à la nomination suivante :

✓ ***COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION***

M. Arthur JAMIN

12 / LA TECHNIQUE

M. Thierry MOURAUX fait le point des actions techniques qui ont été réalisées depuis la dernière réunion du Comité de Direction.

I - FORMATIONS

✓ **C.F.F. 2 - module U 15 : les 25 et 26/4, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

17 candidats présents, 1 absent, 14 clubs (1 hors District)

✓ **C.F.F. 1 - module U 11 Mineurs : les 28 et 29/4, à PLAISIR**

18 candidats présents, 1 absent, 11 clubs

✓ **Module U 9 : les 3 et 4/5, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

16 candidats présents, 2 absents, 10 clubs

✓ **C.F.F. 3 - module Senior : les 12 et 13/5, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

17 candidats présents, 1 absent, 13 clubs

✓ **Certification C.F.F.1 : le 30/4, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

19 candidats de 14 clubs Yvelinois, 18 validés

✓ **Certification C.F.F.2 / C.F.F.3 : le 7/5, à BOIS D'ARCY**

18 candidats, de 16 clubs Yvelinois, 1 absent, 16 validés

Prochaines formations :

✓ **C.F.F. 1 - Module U 11 : les 2 et 3/6, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

Formation complète

✓ **C.F.F. 3 - module U 18 : les 9 et 10/6, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

8 stagiaires du dernier module Senior des 12 et 13/5 étaient demandeurs.

✓ **Module U 9 : les 28 et 29/6, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

Prochaines certifications :

✓ **C.F.F. 1, 2 et 3 : le 18/6, à POISSY**

Certification complète

✓ **C.F.F. 1, 2 et 3 : le 30/6, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

Nouvelle date ajoutée en raison de la forte demande

II - PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détections / Sélections)

✓ **U 13 G (nés en 2009) :**

1 joueur (PARIS SAINT-GERMAIN) retenu pour intégrer le pôle I.N.F. de CLAIREFONTAINE

✓ **U 13 F (nées en 2009) :**

3 joueuses du PARIS SAINT-GERMAIN ont été retenues pour intégrer le nouveau Pôle Féminin en Préformation de CLAIREFONTAINE

✓ **U 12 F (nées en 2010) :**

Dernier Centre de perfectionnement le dimanche 22/5, à NOISY-LE-ROI

✓ **U 14 F (nées en 2008) :**

Interdistricts le mercredi 27/4, à Morfondé

Déplacement en car, après une collation et une causerie d'avant-match au siège du District
16 joueuses convoquées, de 7 clubs

Résultats : 77 / 78 = 0-1 93 / 78 = 2-1 75 / 78 = 1-3
Bonne prestation dans l'ensemble. Débuts timides, pour terminer sur une belle victoire méritée contre l'autre bonne équipe du rassemblement (75)

✓ **U 14 G (nés en 2008) :**

Interdistricts le vendredi 29/4, à Morfondé

Déplacement en car après une collation et une causerie d'avant-match au siège du District
16 joueurs convoqués, de 10 clubs

Résultats : 95 / 78 = 0-0 93 / 78 = 0-1 75 / 78 = 0-0

Résultats satisfaisants et conformes au niveau des joueurs qui ont souffert physiquement dans l'accumulation des matches avec un joueur malade et un absent.

Les 2 matches nuls se sont terminés par une séance de 3 tirs au but que le District des Yvelines n'a pas remportée.

13 / L'ARBITRAGE

M. Brice PARINET, Président de la Commission de District de l'Arbitrage (C.D.A.), fait le point de l'activité de la Commission.

➢ **Les Formations Initiales en Arbitrage**

Une **4ème session a été organisée les 23, 24, 30/4 et 7/5,** avec 13 candidats.

10 candidats ont été reçus et ils vont être observés.

Une 5ème et dernière session de formation pourrait être organisée au cours du mois de juin.

✓ **La sensibilisation aux Lois du jeu**

Une session de **formation aux Lois du jeu à destination des clubs** a été organisée le 11/5, au siège du District, session à laquelle tout licencié pouvait s'inscrire en vue de parfaire sa maîtrise des Lois du jeu.

Une vingtaine de personnes ont assisté à cette formation pour approcher plus en détail les Lois du jeu.

La C.D.A. rappelle qu'un Guide des Lois du jeu est disponible sur le site du District et qu'elle se tient à la disposition des clubs pour réaliser ces formations au sein de leur structure.

➢ **La formation continue des Arbitres départementaux**

La C.D.A. organisera son stage supérieur des Arbitres de District le samedi 21/5, au siège du District.

Cela faisait plus de 5 ans que ce rassemblement n'avait pas pu avoir lieu.

Il a notamment pour objectif de parfaire la pratique des Arbitres de catégories D 1 et D 2. Claude TELLENE animera une causerie à l'occasion de ce stage, auquel s'associeront plusieurs Arbitres Fédéraux Yvelinois.

➢ **Le point sur les effectifs des arbitres**

Au 18/5/2022, la C.D.A. compte **321 Arbitres, soit une hausse de 15,05 %** par rapport à la saison passée (279 Arbitres).

Par rapport à la dernière saison avant Covid, les effectifs sont en chute de 3,02 % (331 Arbitres) étant rappelé que de nombreuses licences ne sont pas encore prises en compte, puisque leur saisie n'est pas possible entre le mois d'avril et celui de juin. Par conséquent, au mois de juin, le nombre de licences Arbitres devrait avoisiner les 350 unités ce qui constituerait un record pour notre département.

A titre de comparaison, la F.F.F. compte actuellement 21 541 Arbitres, soit 4,94 % de plus que la saison dernière, date à date, mais - 8.05 % par rapport à la dernière saison avant Covid.

De même, la Ligue compte 2 173 arbitres au 18/5, soit une hausse de 15,52 % par rapport à la saison passée mais une baisse de 5,52 % par rapport à la dernière saison avant Covid.

A ce jour, 15 % des arbitres Franciliens sont issus du District des Yvelines.

➢ **L'arbitrage au niveau national**

Les Yvelines comptent **2 nouveaux Arbitres de la Fédération.**

Ils étaient 7 jusqu'à présent :

- Cédric PELISSIER (F.I.F.A. Futsal)
- Brice PARINET (Fédéral Assistant 1)
- Felicien GAZON (Fédéral 4)
- Gabriel HENRY (Fédéral 4)
- Steven LLEWELLYN (Fédéral 4)
- Julien REYNET (Fédéral 4),
- Théo CLOIX (Jeune Arbitre de la Fédération)

Au 1er/7, le District des Yvelines comptera 9 arbitres de la Fédération avec les succès aux concours Fédéraux de **Cécile BESSIERE** et **Timothé BONNOT.**

Cécile BESSIERE (U.S.A. FEUCHEROLLES), a été reçue au titre d'Arbitre Fédérale Féminine 2, en terminant **major de sa promotion.**

Rappelons qu'elle avait commencé l'arbitrage il y a seulement 4 ans.

Elle officiera la saison prochaine, au centre, en Championnat de France Féminin de D 2.

Timothé BONNOT (F.C. VALLÉE 78), quant à lui, a débuté l'arbitrage en 2011.

Après avoir été nommé Jeune Arbitre de la Fédération, il accède au titre d'Arbitre Fédéral 4 en se classant 5ème sur 15 candidats issus de toute la France.

Il évoluera la saison prochaine, au centre, en Championnat National 2 et sera 4ème Arbitre en Ligue 2.

Le Comité exprime ses vives félicitations à ses deux nouveaux arbitres fédéraux qui, en plus de ces beaux parcours, rendent à l'institution ce qu'elle leur a donné en s'investissant en Commission de District de l'Arbitrage et en Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage afin de participer à l'encadrement des 321 arbitres que compte le District des Yvelines à ce jour.

Le Comité exprime en outre ses **vifs remerciements à toutes celles et à tous ceux qui permettent à la C.D.A. de fonctionner de façon très efficace.**

A noter que sur l'ensemble des Arbitres Franciliens de la Fédération, 20 % sont issus du District des Yvelines.

- **L'arbitrage régional**

Le District des Yvelines comptera 2 candidats à la Fédération à l'examen théorique qui se déroulera le 28/5.

La Commission Régionale de l'Arbitrage (C.R.A.) a en effet désigné **M. Guillaume DANGLADE** (F.C. VILLEPREUX) pour candidater, la saison prochaine, au titre d'Arbitre Fédéral 4 et **M. Mathis FAUCHON** (F.C. RAMBOUILLET YVELINES) au titre de Jeune Arbitre de la Fédération.

Par ailleurs, **M. Sébastian HENRY** (VOISINS F.C.) a été sélectionné pour représenter l'arbitrage Francilien à la phase finale du Festival Foot U 13 Pitch qui se tiendra à CAPBRETON les 4 et 5/6/2022.

MM. **Mathis FAUCHON** et **Sébastian HENRY** ont été désignés par la C.R.A. **pour officier sur les Interligues U 15 Elite et Avenir** qui se sont tenus du 27 au 30/4 à CLAIREFONTAINE.

- **Le dispositif de tutorat des Arbitres nouvellement nommés**

Il est rappelé que le District a mis en place, cette saison et à titre expérimental, un dispositif de tutorat à destination des nouveaux arbitres, l'objectif étant de les accompagner dans leurs premiers pas et de contribuer à leur fidélisation.

En vue de reconduire ce projet d'accompagnement, un questionnaire de « satisfaction » sera envoyé aux candidats arbitres de la saison en cours, afin de recueillir leur avis et leur ressenti sur l'efficacité de ce dispositif.

L'enquête sera réalisée à la fin du mois de juin lorsque l'ensemble des compétitions et des Formations Initiales en Arbitrage seront achevées.

- **La formation des Référents en arbitrage**

Une réunion de formation à destination des Référents en arbitrage sera organisée le **vendredi 17/6,** de 19 H 30 à 21 H 00, au siège du District. Cette réunion aura pour but de cadrer le rôle des référents arbitres au sein des Clubs, de préparer le plan de renouvellement des licences des arbitres Yvelinois et de structurer des pôles « arbitrage » dans les Clubs.

Par ailleurs, à la question posée par M. Brice PARINET, de savoir quelle suite il est envisagé de donner à la proposition de **création d'un Label Départemental de l'Arbitrage,** il est répondu qu'il avait été décidé de reporter la décision, dans l'attente de la mise en œuvre des modifications apportées au Statut de l'Arbitrage.

Il est en outre indiqué que la **remise des écussons de la classe Arbitrage du collège Jules Verne** des MUREAUX aura lieu le jeudi 9/6, dans le cadre d'une cérémonie de la citoyenneté.

Est ensuite évoquée la possibilité d'une **rencontre avec M. Jacky BONNEVAY**, ancien entraîneur-adjoint de l'A.S. SAINT-ETIENNE, de la sélection japonaise, ancien entraîneur de NIORT et de TROYES, en vue de sa participation à une **réunion ou à un débat, avec des Educateurs, autour de la fonction d'Arbitre.**

Enfin, est évoqué le projet un temps envisagé par la Ligue, mais abandonné, quant à l'**augmentation du nombre minimum de rencontres à diriger pour qu'un Arbitre couvre son club au regard du Statut de l'Arbitrage.**

14 / NOMINATIONS D'ARBITRES

Sur la proposition de la Commission de District de l'Arbitrage, le Comité procède à la nomination, sous réserve de leur réussite à l'examen pratique, des 10 candidats-Arbitres suivants, admis à l'issue de la 4ème session de formation initiale des Arbitres de Football à 11 :

AKAYDIN Yilmaz	A.S. BOIS D'ARCY AS
AKCHARI Youssef	E.F.C. ECQUEVILLY
COULIBALY Bamoro	O.F.C. LES MUREAUX
DIOP Baye Gueye	Indépendant
FRANCIETTA Jordan	VOISINS F.C.
GENELOT Moussa	O.F.C. LES MUREAUX
JALOUALI Mohamed-Fouad	Indépendant
OUAHMAN Haytam	E.F.C. ECQUEVILLY
SOLOMAGNE Louis	U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE
VILLEGAS Ruben	VOISINS F.C.

15 / LES MODIFICATIONS AU STATUT DE L'ARBITRAGE

Il est rappelé que l'Assemblée Fédérale a, le 11/12/2021, adopté un certain nombre de modifications au Statut de l'Arbitrage et qu'un document de synthèse a été établi pour l'information des clubs, et publié dans le N° 1697 du journal numérique « Yvelines Football », du 25/1.

Comme déjà indiqué, ce document sera présenté et commenté lors de la réunion d'information des Référents en Arbitrage.

La question a été abordée lors de la réunion des Présidents de District Franciliens du 25/4, puis lors de la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 2/5.

Les décisions nécessaires restent attendues.

Elles portent notamment sur :

- la mise en place d'un droit de mutation, en cas de démission d'un arbitre

La Ligue a à définir :
- le montant de ce droit de mutation,
- les conditions de sa mise en œuvre,
- les conditions de sa redistribution (au profit de qui ?).

- les obligations des clubs, telles qu'elles figurent dans le Statut Régional de l'Arbitrage de la Ligue

Il s'avère que le Statut Régional de l'Arbitrage ne fait actuellement pas état de l'obligation pour les clubs de compter dans l'effectif des arbitres **majeurs**, **féminines, ou devant avoir été formés et reçus avant le 31 janvier de la saison en cours, contrairement à ce que prévoit l'article 41 du Statut Fédéral de l'Arbitrage.**

De même, il n'est prévu dans le Statut Régional, **pour les clubs du Championnat de France Futsal de D 1, aucune obligation**, alors même qu'il y est prévu des obligations pour les clubs de D 2 et de R 1 et R 2 Futsal et que le Statut Fédéral exige, en Championnat de France Futsal de D 1, 2 arbitres, dont 1 arbitre Futsal.

- le Statut de l'Arbitre de club et de l'Arbitre-assistant de club, sa formation et son recyclage, ainsi que sa valorisation au sein de l'effectif au regard des obligations des clubs

- l'obligation d'intégrer, dans la formation des arbitres, une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent

La mise en œuvre de cette obligation, qui résulte du décret du 11/6/2021, **nécessite des décisions** portant sur :
- sa date d'effet, car s'il s'agit d'une mise en œuvre en septembre 2022, il y a lieu de traiter la question dès maintenant afin de ne pas avoir à le faire dans l'urgence,
- les modalités de la mise en œuvre (intégration dans le cursus ou obligation dont le respect conditionnerait la nomination de l'arbitre ?),
- la modification du coût de la formation, donc du droit d'inscription à la Formation Initiale à l'Arbitrage,
- l'intégration de ce coût dans la part revenant aux Districts sur le droit d'inscription (actuellement 50 € sur le droit de 90 €).

- la valorisation de la fonction de Référent en arbitrage

Il est rappelé que, selon l'article 44 du Statut de l'Arbitrage, le Référent en arbitrage est le contact privilégié pour tout ce qui a un lien avec l'arbitrage et est ainsi le responsable de l'arbitrage dans le club : son organisation, son recrutement, sa valorisation, l'intégration et la fidélisation de ses arbitres.

- les conditions de couverture des obligations des clubs, en tenant compte de la création de l'Arbitre de club, au sens de l'article 13 du Statut Fédéral, qui ne peut coexister avec l'Arbitre de club résultant de l'article 24 du Règlement de l'Organisation de l'Arbitrage de la Ligue.

16 / LES LABELS JEUNES F.F.F.-CREDIT AGRICOLE (JEUNES, FEMININES ET FUTSAL)

M. Thierry MOURAUX fait le point sur la question du Label Jeunes, du Label des Ecoles Féminines de Football et du Label Jeunes Futsal pour la saison 2021 / 2022, étant rappelé que la date limite du dépôt des dossiers était fixée au 15/12/2021.

- **Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole,**

10 candidatures déposées :

6 nouveaux clubs
3 demandes de renouvellement
1 demande d'évolution de niveau

2 clubs sont non-éligibles (critères sportifs : obligation équipes féminines U 6 F à U 18 F, critères éducatifs : engagement actions P.E.F.)

8 candidatures étaient recevables, sous réserve de vérification des informations saisies par les clubs).

Le traitement de ces 8 dossiers de candidature a conduit à constater que :
- 2 étaient inéligibles, car ne répondant pas à tous les critères incontournables,
- 6 étaient éligibles et pouvaient prétendre à la Labellisation :

. FONTENAY-LE-FLEURY F.C.	niveau Espoir	(nouveau club)
. U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE	niveau Espoir	(nouveau club)
. VOISINS F.C.	niveau Espoir	(nouveau club)
. CONFLANS F.C.	niveau Excellence	(renouvellement)
. F.O. PLAISIROIS	niveau Excellence	(évolution du niveau)
. E.S. TRAPPES	niveau Excellence	(renouvellement)

- **Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Féminines**

11 candidatures étaient recevables, sous réserve de vérification des informations saisies par les clubs).

Le traitement de ces 11 dossiers de candidature a conduit à constater que :
- 3 étaient inéligibles, car ne répondant pas à tous les critères incontournables,
- 8 étaient éligibles et pouvaient prétendre à la Labellisation :

. A.S. POISSY	niveau Or	(renouvellement)
. VOISINS F.C.	niveau Or	(renouvellement)
. A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	niveau Argent	(renouvellement)
. F.O. PLAISIROIS	niveau Argent	(évolution du niveau)
. CONFLANS F.C.	niveau Bronze	(renouvellement)
. FONTENAY-LE-FLEURY F.C.	niveau Bronze	(nouveau club)
. E.S. GUYANCOURT	niveau Bronze	(renouvellement)
. U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE	niveau Bronze	(nouveau club)

- **Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Futsal**

Aucune candidature n'avait été déposée.

Sur la proposition de la Commission Départementale des Labels, qui s'est réunie le 9/5, le Comité de Direction **valide les 14 candidatures précitées.**

Tant pour le Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole que pour le Label Jeunes F.F.F.- Crédit Agricole Féminines, **la Commission Régionale de Labellisation s'est réunie le 12/5,** pour examiner les candidatures émanant de chaque District et valider celles qui seront ensuite transmises, après approbation du Comité de Direction de la Ligue, au Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur, pour attribution des Labels.

17 / LES EFFECTIFS DES LICENCIE(E)S

➢ **Le District** comptait, à la fin de la saison 2021 / 2022, **43 518 licencié(e)s**, soit **6 659 de plus** qu'à la fin de la saison 2020 / 2021 (36 859).

La hausse globale atteint donc **18,07 %.**

Le nombre de licencié(e)s est donc très supérieur au nombre total de la saison 2020 / 2021 (36 859), à celui constaté à la fin de la saison 2019 / 2020 (40 095) et au chiffre record du nombre de licencié(e)s du District, lors de la saison 2018 / 2019 (41 545).

On notera que toutes les catégories du Football Libre masculin sont en hausse.

Le **Football Féminin** est en très forte augmentation puisqu'on constate, 2 971 licenciées contre 2 365 à la fin de la saison 2020 / 2021 (+ 606 licenciées, soit **+ 25,62 %**).

Pour le **Football d'Animation,** le nombre de licencié(e)s est également en très forte hausse : **+ 26,54 %**).

Là aussi, le nombre de licencié(e)s (19 465) est très supérieur au nombre total de la saison 2020 / 2021(15 383), + 4 082 licencié(e)s).

Le nombre des **« encadrants »** est globalement en hausse (**+ 7,57 %**) (4 716 contre 4 384 à la fin de la saison 2020 / 2021, dont + 8,99 % pour les Dirigeant(e)s et Volontaires et + 0,79 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.

Enfin, le nombre d'**Arbitres** est également en hausse : 321, contre 279 la saison précédente (+ 42 arbitres soit + 15,05 %).

Pour mémoire, le District comptait :

- à la fin de la saison 2020 / 2021, **36 859 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2019 / 2020, **40 095 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2018 / 2019, **41 545 licencié(e)s**

➢ **La Ligue**, de son côté, compte à ce jour **290 007 licencié(e)s**, contre 243 117 à la fin de la saison 2020 / 2021.

La hausse (+ 46 890 licencié(e)s) est ainsi de **19,29 %.**

Rappelons qu'elle comptait :

- à la fin de la saison 2020 / 2021, **243 117 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2019 / 2020, **271 923 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2018 / 2019, **280 422 licencié(e)s**

18 / AGENDA

Sont rappelés aux membres du Comité de Direction les **rendez-vous des prochaines semaines :**

✓ le jeudi 19/5, au siège du District : **Formation aux Gestes qui sauvent,** organisée par le District pour **les arbitres, les éducateurs et Commissaires du District** (1 session en soirée : 18 h 00 / 20 h 00)

✓ le samedi 21/5, au siège du District : **Stage supérieur des Arbitres de District**

✓ le samedi 21/5, à PLAISIR : **Plateau final départemental du Challenge Régional U 11, à l'issue duquel 2 équipes U 11 G et 1 équipe U 11 F se qualifieront pour la Finale Régionale,** le 11/6, à VILLEPARISIS

✓ le jeudi 26/5, à CARRIERES-SUR-SEINE : **Finales des Coupes des Yvelines Futsal**

✓ le samedi 28/5, à Morfondé : **Remise de dotations aux clubs bénéficiaires des opérations « Foot Féminin, c'est déjà un But », « Top Futsal » et « Solidarité Clubs » 2022**

✓ le mardi 31/5 : **Date limite pour le dépôt par les clubs, sur le compte Asso, des demandes de subventions de l'Agence Nationale du Sport pour 2022**

✓ Organisation, par l**e** Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (S.D.J.E.S. 78)**,** en partenariat avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (D.D.D.F.E.), la police nationale, la gendarmerie nationale, l'association « Colosse aux pieds d'argile » et le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78) **de nouvelles sessions de prévention des violences sexuelles dans le sport** :

. le mercredi 1er/6, à 19 h 45, à **MAUREPAS** (Espace Albert Camus)

. le jeudi 9/6, à 19 h 45, à **HOUDAN** (Salle La Grange Ferme Deschamps)
. le jeudi 30/6, à 19 h 45, à **TRAPPES**

- ✓ le mercredi 1/6 et le jeudi 2/6, au siège du District : **Session de formation / sensibilisation relative aux « Valeurs de la République et à la laïcité », organisée par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (S.D.J.E.S. 78)**

  L'objectif de la session est de faire des participants de futurs formateurs et communicants, capables de décliner le sujet auprès des publics de leur propre discipline.

- ✓ le jeudi 2/6, au siège du District : **Réunion relative aux suites à donner aux échanges qui ont eu lieu le 23/10/2021 entre les membres du Comité de Direction et les Présidents et Vice-Présidents des Commissions du District**

- ✓ le jeudi 2/6, en visioconférece : **Réunion commune du Collège des Présidents de Ligue, du Collège des Présidents de District et du Collège des autres acteurs du Football Amateur**

- ✓ le samedi 4/6 : **Inauguration du terrain synthétique Laura GEORGES, au Stade de Mortemai, à BEYNES**

- ✓ le mardi 7/6 : **Comité de Direction de la Ligue**

- ✓ le jeudi 9/6, au Collège Jules Verne, aux MUREAUX : **Remise des écussons de la classe arbitrage du Collège,** dans le cadre d'une soirée de la citoyenneté

- ✓ le vendredi 10/6, au siège du District : **Réunion de fin de saison des Arbitres**

  La validation des classements sera soumise, en amont, au Bureau du Comité de Direction, puis adoptée par le Comité de Direction le 30/6.

- ✓ le vendredi 10/6, au stade municipal de CONDE-SUR-VESGRE : **Initiation à la pratique du Foot en marchant**

- ✓ le samedi 11/6 : **Journée du Football Féminin, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

  L'événement sera composé de plateaux et de diverses animations dans la matinée pour les joueuses de U 6 F à U 13 F, suivis, dans l'après-midi, des Finales de Coupe des Yvelines Féminines (U 15 F à 8, Seniors F à 8, U 18 F à 8 et Seniors F à 11).

- ✓ le vendredi 17/6, de 19 h 30 à 21 h 00, au siège du District : **Réunion de formation à destination des Référents en arbitrage**

- ✓ le vendredi 17/6, à NICE : **Assemblée Générale de la Ligue du Football Amateur**

- ✓ le samedi 18/6, à NICE : **Assemblée Fédérale**

  A signaler que, parmi les textes qui seront proposés à l'Assemblée Fédérale, figurent notamment :

  - les modifications à apporter à un certain nombre d'articles des Règlements Fédéraux, relatifs aux différents **délais de procédure.**

  Il ne sera désormais plus question d**e jours francs,** mais de **jours calendaires.**

  -

  - la modification suivante aux dispositions de l'article 160 des Règlements Généraux de la F.F.F. concernant le **nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match lors des matches de jeunes.**

  1. ***a)*** Dans toutes les compétitions officielles ~~*et pour toutes les catégories d'âge*~~ ***des catégories U 19 et supérieures***, ***ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes***, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

b) pour les pratiques à effectif réduit ***des catégories U 19 et supérieures***, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U 12 à U 18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 1 maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.
En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match ~~*est limité à deux maximum*~~ ***reste le même***.

- ✓ le samedi 18/6, à GUERVILLE : **Assemblée Générale Ordinaire du District**
- ✓ le dimanche 19/6, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : **Finales des Coupes des Yvelines et des Coupes du Comité**
- ✓ le mercredi 22/6 : **Séminaire du Bureau du Comité de Direction**
- ✓ le vendredi 24/6, au siège du District : **Soirée des Champions**
- ✓ le samedi 25 et le dimanche 26/6, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : **Journée Nationale des Débutants**
- ✓ le lundi 27/6 : **Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le samedi 2/7, au stade du SIBANO, à NOISY-LE-ROI : **Opération « Faites du Foot » - Initiation aux diverses pratiques du Foot Loisir**

19 / QUESTIONS DIVERSES

Mme Dorette ELANGUE ETEME rappelle que la **Journée du Football Féminin** se déroulera le samedi 11/6, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

Il est confirmé à M. Jean-Pierre LEDUC que, comme annoncé, le lancement de la **nouvelle application informatique Stadium,** pour la gestion par les instances de la situation de classement des terrains et installations sportives, sera opérationnelle le 1er/6.

La F.F.F. a demandé de ne plus saisir d'information dans Foot2000 **à compter du 31/5**, sous peine de perdre des données.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 45.

Prochaine réunion du Comité de Direction :

le jeudi 30 juin 2022, à 18 H 30

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.